

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/11485
4 septembre 1974
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 3 SEPTEMBRE 1974, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE CHYPRE AUPRES DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de porter à votre attention les renseignements ci-après :

A plusieurs reprises, la presse internationale a publié des informations selon lesquelles des Turcs seraient envoyés de Turquie à Chypre pour y coloniser les régions septentrionales de l'île récemment envahies et occupées par les forces armées turques. D'après ces mêmes sources, les autorités turques prétendraient que les personnes en question sont des Chypriotes turcs ayant émigré en Turquie en 1963 et 1964 et qui rentrent maintenant dans l'île.

Ces allégations turques, dénuées de tout fondement, sont destinées à jeter la confusion dans l'opinion publique internationale quant à l'objectif réel de la Turquie, qui n'est rien moins que de modifier la composition de la population dans des régions où les Chypriotes grecs ont toujours constitué la majorité. Les renseignements officiels démentent les allégations turques. D'après les renseignements statistiques et économiques dont dispose le Gouvernement chypriote, au cours de la période allant de 1963 à 1971, un total de 5 468 Chypriotes turcs ont émigré, dont 3 935 (72 p. 100) au Royaume-Uni, 1 021 (19 p. 100) en Australie, 209 (3,8 p. 100) en Turquie et le reste dans divers autres pays. Ainsi, 209 Chypriotes turcs en tout ont émigré en Turquie entre 1963 et 1971.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de Chypre
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Zenon ROSSIDES